

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 MAI 2013**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Présidente
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

En l'absence excusée de Mme T. Hoyos Bajrami, présidente du Conseil municipal, M. G. Rana Zolana, président ad intérim, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Il excuse également l'absence de M. P. Barbey et ouvre la séance à 20h35.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 16 avril 2013
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1327 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012*
  - VI.2. *P-D-1328 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2012*
  - VI.3. *P-D-1331 Crédit d'étude de CHF 70'000.- destiné à la dépose d'une demande d'autorisation pour la rénovation des communs du site de Compesières, bâtiment N°224, parcelle N°13'864*
  - VI.4. *P-D-1332 Crédit d'étude de CHF 85'000.- destiné à l'élaboration du descriptif général de construction et à l'organisation d'une procédure d'appel d'offres d'entreprises générales (AIMP) pour une halle artisanale à la Tuilerie*
- VII. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2013-2014
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2013**

➔ **Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2013 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Réception d'un courrier, daté du 17 avril 2013, du président du Grand Conseil, M. Gabriel Barrillier, remerciant de l'accueil qui lui a été réservé, ainsi qu'à son premier vice-président, lors de la dernière séance du Conseil municipal.
2. Festiverbant fait part de la tenue d'une conférence de presse qui se déroulera le 30 mai prochain à 18h30 au centre communal de Compesières. Inscription auprès du comité de l'association.

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

### **1. Cartes journalières CFF**

**M. A. Walder** indique qu'en 2013, le manque à gagner pour la commune sera vraisemblablement plus important qu'en 2012. En effet, le coût d'achat par abonnement a augmenté de CHF 1'000.- et, sachant que les ventes de cette année n'ont pas beaucoup évolué par rapport à l'an passé, il est fort probable que le déficit final avoisine CHF 5'000.-.

### **2. Musée de l'Ordre de Malte**

**M. A. Walder** informe qu'un article sympathique consacré au musée de l'Ordre de Malte est paru ce jour dans la Tribune de Genève.

### **3. AIMP (Accord international sur les marchés publics) – Déchets**

La procédure en marchés publics relative à la levée des déchets est terminée. L'information aux entreprises n'ayant été envoyée que ce jour, l'Exécutif tiendra les membres du Conseil municipal prochainement informés de sa décision.

### **4. Sécurité – cambriolages**

Le 5<sup>ème</sup> bulletin de la police genevoise relatif à la situation sur les cambriolages est sorti à fin avril. Concernant la commune de Bardonnex, aucun cambriolage n'a été annoncé à la police cantonale.

### **5. Pétition – stationnement à Bardonnex**

L'Exécutif rencontrera les initiateurs de la pétition, soit les tenanciers des deux cafés du village, le 23 mai prochain. Renseignements pris auprès de la police municipale, il y a eu 10 jours de prévention et cinq jours durant lesquels sept amendes ont été distribuées. Il paraît dès lors difficile à **M. A. Walder** que les cafés aient enregistré un déficit de 30% à cause desdites amendes.

### **6. Salle des Chevaliers**

Les observateurs auront remarqué que deux nouvelles plantations ont été installées dans la salle des Chevaliers.

### **7. Compagnie des sapeurs-pompiers**

**M. A. Walder** indique que l'Exécutif a invité les membres de la compagnie des sapeurs-pompiers pour fêter ses 120 ans d'existence. Il s'agit en réalité de la 2<sup>ème</sup> compagnie communale, la première ayant été dissoute en 1893 pour être recréée quelque temps après.

### **8. AIMP – Nettoyage de bâtiments communaux**

**Mme B. Guex-Crosier** indique qu'une procédure AIMP a été engagée pour le nettoyage de bâtiments communaux. Elle est actuellement publiée sur le SIMAP (Système d'information sur les marchés publics) et les entreprises peuvent soumissionner.

### **9. Abattage d'arbre**

**Mme H. Schneuwly** informe que le cèdre situé au fond du cimetière, foudroyé il y a quelques années puis étêté, est malade et en très mauvais état. Une autorisation d'abattage a été délivrée par le canton.

## **V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski**, indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- abordé le projet d'échanges entre la commune et la paroisse,
- discuté des différentes options relatives à la construction du bâtiment artisanal de la Tuilerie,
- traité quelques requêtes en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

**Mme M. Devins** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance du crédit d'étude de CHF 70'000.- pour la rénovation des communs du site de Compesières qu'elle a préavisé favorablement.

Mme M. Devins rappelle à M. G. Sauty que la commission reste dans l'attente du procès-verbal de la séance du 19 février dernier.

Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- travaillé sur l'agenda du tri 2014,
- discuté du remplacement des poubelles du stade de football et de l'installation de nouvelles aux arrêts de bus,
- travaillé sur la révision du règlement des déchets,
- organisé une visite du centre des Cheneviers à laquelle l'ensemble des membres du Conseil municipal sera convié.

Commission des finances :

En l'absence de Mme T. Hoyos Bajrami, **M. A. Walder** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié les comptes 2012.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. B. Boymond** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

**M. J.-C. Marchand** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- à nouveau discuté de la gestion du temps donné par les conseillers dans le cadre des actions menées pour les Aînés (repas, sortie automnale, cadeau de fin d'année)

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1327 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012**

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle qu'au bouclage des comptes, il est généralement constaté un certain nombre de dépassements qui ne peuvent pas être compensés par des économies sur d'autres comptes de charges. La délibération présentée ci-après dresse une liste desdits dépassements qu'il est nécessaire de régulariser avant de procéder au vote des comptes 2012.

**M. O. Sauty** s'interroge sur la date stipulée sur la délibération (i.e. 21 mai 2013).

**M. A. Walder** répond qu'il s'agit de la date à laquelle la délibération sera affichée dans les panneaux officiels, sachant que l'affichage doit être fait entre le 6<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour qui suit la séance du Conseil municipal.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1327.**

D-1327 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,
- les crédits supplémentaires de fonctionnement votés :
  - CHF 10'000.- (délibération D-1302 du 26 juin 2012), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux personnes touchées par la famine au Sahel),
  - CHF 30'000.- (délibération D-1306 du 26 juin 2012), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à la réfection et à l'assainissement de routes et chemins communaux,
  - CHF 8'000.- (délibération D-1312 du 8 octobre 2012), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à la rénovation du centre paroissial protestant de Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly-Certoux,
  - CHF 8'000.- (délibération D-1316 du 8 octobre 2012), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une subvention extraordinaire destiné à la réalisation de deux volières pour le centre de réadaptation des rapaces (CRR).
- les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 190'762.40**, après avoir pris en déduction les crédits supplémentaires de fonctionnement,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 22 avril 2013.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012 pour un montant de **CHF 190'762.40**.
2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

## **2. P-D-1328 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2012**

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui précise que les comptes sont tels que présentés lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il relève un bénéfice qui se monte à CHF 412'000.- et des charges qui sont approximativement 1% inférieures au budget. Bien que la situation soit bonne, **M. A. Walder** rappelle que des investissements importants sont attendus ces prochaines années et qu'au vu des moyens financiers de la commune, des choix devront très certainement être faits au moment de la présentation des projets.

**M. D. Fischer** remercie l'Exécutif et l'administration pour la qualité de leur travail et la clarté des explications données en commission des finances.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1328.**

*D-1328 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2012*

*Considérant,*

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,*
- *le compte administratif pour l'exercice 2012 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,*
- *le compte financier pour l'exercice 2012, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 22 avril 2013.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012,*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de **CHF 5'049'514.31** aux charges et de **CHF 5'462'417.81** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 412'903.50**.*
3. *D'approuver le compte d'investissements 2012 pour un montant de **CHF 769'486.35** aux dépenses et pour un montant de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 769'486.35**.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 769'486.35** par l'autofinancement à raison de **CHF 1'412'145.80** au moyen de la somme de **CHF 999'242.30** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 412'903.50**, l'excédent de financement s'élevant à **CHF 642'659.45**.*

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 412'903.50**, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant à l'actif un montant de **CHF 25'140'354.30** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	11'350'476.52
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	13'789'877.78
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>CHF</b>	<b>25'140'354.30</b>

Et au passif un montant de **CHF 25'140'354.30** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	581'939.81
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	61'696.40
- Provisions (nature 24)	CHF	457'397.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	497'607.45
- Fortune nette (nature 29)	CHF	23'541'713.64
<b>Total du passif</b>	<b>CHF</b>	<b>25'140'354.30</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2012 à **CHF 20'300'000.00** ; à ce montant s'ajoutent l'engagement de leasing (photocopieuse) pour **CHF 23'976.00** et une garantie bancaire en faveur de la direction générale de la nature et du paysage, concernant la requête d'abattage sur le crédit d'étude pour la construction d'une halle pour des activités artisanales, pour **CHF 50'000.00**.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

**3. P-D-1331 Crédit d'étude de CHF 70'000.- destiné à la dépose d'une demande d'autorisation pour la rénovation des communs du site de Compesières, bâtiment N°224, parcelle N°13'864**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. B. Guex-Crosier** qui, se référant à l'exposé des motifs, fait une brève présentation de la situation. En 2003, un premier éboulement a fragilisé le mur côté Salève du pressoir des communs puis, en 2011, tout le pan de mur s'est effondré et une mise hors de danger du site s'est avérée nécessaire. Depuis cette date, aucun complément de travaux n'a été effectué en raison des discussions en cours avec l'Etat relatives au plan de site de Compesières et à un changement de zone. Aujourd'hui, l'Exécutif ayant reçu quelques échos positifs du Canton et notamment du SMS (Service des monuments et des sites), il pense que le moment est venu d'aller de l'avant avec cette rénovation.

Il est prévu de créer au rez-de-chaussée une salle polyvalente avec une cuisine, des sanitaires et des locaux techniques ; à l'étage, une salle de réunion et un local qui pourrait servir de bureau.

Le crédit d'étude demandé couvrira notamment les frais pour l'établissement de plans au 100<sup>ème</sup> nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation de construire, le diagnostic amiante, la réactualisation du relevé du site par un géomètre, la réalisation d'un concept énergétique pour la réalisation d'un bâtiment MINERGIE, les honoraires des différents mandataires (dessinateur, ingénieur civil et spécialisés, ingénieurs CVSE), les divers émoluments et la taxe d'écoulements, le sondage des murs ainsi qu'un devis général chiffré qui permettra d'estimer le coût des travaux pour la rénovation du bâtiment.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que ce bâtiment fait partie intégrante des échanges avec la paroisse et qu'il est destiné au remplacement de la salle de catéchisme vouée à disparaître. Pour cette raison, les réflexions liées à la rénovation envisagée sont menées conjointement par la paroisse et la commune. Si d'aventure, les échanges ne devaient pas être conclus, le bâtiment resterait propriété de la commune et pourrait être mis à la disposition des habitants.

**M. O. Sauty** remercie Mme B. Guex-Crosier d'avoir indiqué à qui et quoi servirait le bâtiment si les échanges avec la paroisse ne devaient pas aboutir ; ceci ne figurait en effet pas dans l'exposé des motifs.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1331.**

*P-D-1331 Crédit d'étude de CHF 70'000.- destiné à la dépose d'une demande d'autorisation pour la rénovation des communs du site de Compesières, bâtiment N°224, parcelle N°13'864*

*Considérant,*

- *l'état préoccupant de ce bâtiment et le risque manifeste d'effondrement,*
- *la volonté de mettre en valeur le site de Compesières,*
- *la détermination de remettre en état ce bâtiment en lui donnant une nouvelle affectation,*
- *l'avancement du plan de site de Compesières et les changements de zone prévus,*
- *les discussions en cours relatifs aux échanges avec la Paroisse, dont ce bâtiment pourrait faire partie,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission bâtiments et école lors de sa séance du 1er mai 2013,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **Le Conseil municipal décide**



1. *D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 70'000.-, destiné à la réhabilitation du bâtiment des Communs du site de Compesières.*
2. *De le porter à l'actif du bilan, 9505.123.00, dans le patrimoine financier.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

**4. P-D-1332 Crédit d'étude de CHF 85'000.- destiné à l'élaboration du descriptif général de construction et à l'organisation d'une procédure d'appel d'offres d'entreprises générales (AIMP) pour une halle artisanale à la Tuilerie**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé des motifs, rappelle que le Conseil municipal a voté, il y a quelques années, l'achat de la parcelle n°4727 puis un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet permettant le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, autorisation qui a été délivrée par le département en juin 2012. Aujourd'hui et après réflexion, M. A. Walder, suivi par la commission, trouverait judicieux de rester maître d'œuvre et de renoncer à mettre le terrain en droit de superficie. Cette proposition, faite par le biais du projet de délibération, impliquerait la réalisation d'un cahier des charges excessivement détaillé qui conduirait ensuite au lancement d'une procédure AIMP permettant de mettre en concurrence les différentes entreprises générales de construction ; l'idée étant d'avoir un contrat comportant un prix bloqué fin de chantier. Cette condition incitera l'entreprise à rechercher les meilleures solutions financières puisque les bénéfices réalisés sur la construction seront partagés avec la commune.

Une fois l'étude réalisée, une nouvelle demande de crédit sera proposée au Conseil municipal pour la construction du bâtiment. Il précise que ce dernier ne représentera pas une charge financière aussi lourde qu'une structure publique puisqu'il devrait s'autofinancer avec ses locataires. A ce sujet, la commune a reçu beaucoup de sollicitations et regrette presque la taille du projet car certaines entreprises se sont montrées intéressées par l'intégralité du bâtiment.

Enfin, M. A. Walder indique qu'il a rencontré le directeur de la Tuilerie afin de discuter de la vente de l'extrémité du chemin des Rupières ainsi que le chef d'une grande entreprise genevoise qui pourrait, dans un proche avenir, venir également s'installer sur la zone industrielle.

**M. Ch. Hottelier** relève que deux noms d'entreprises sont mentionnés dans la délibération. La société « Tuileries et Briqueteries SA » a-t-elle changé de nom ?

**M. A. Walder** précise qu'Agramat Bardonnex SA est propriétaire des terrains et que la société Tuileries et Briqueteries SA en est l'exploitante. Il ajoute que la Tuilerie était un temps intéressée à construire le bâtiment communal ce qu'elle ne fera finalement pas. Il rappelle également que l'extrémité du chemin des Rupières, domaine public communal qui n'est pas viabilisé, se situe au centre de la zone industrielle d'où un intérêt partagé par la commune de vendre et par la Tuilerie d'acheter.

Il avait été discuté, en commission, d'un échange de différentes surfaces avec la Tuilerie contre l'extrémité du chemin des Rupières ; **M. N. Dewaele** demande si cela est toujours d'actualité.

**M. A. Walder** répond par l'affirmative. Il souhaiterait obtenir un droit de passage sur la gauche du site industriel qui permettrait aux piétons de rejoindre le chemin de Lathoy ainsi que diverses parcelles ; ceci reste néanmoins à discuter.

**Mme M. Devins** demande si les locaux de la halle artisanale seront en location ou en vente.

**M. A. Walder** répond que les locaux seront, dans un premier temps, en location. La vente en propriété par étage pourrait néanmoins être envisagée par la suite.

**Mme M. Barrillier** demande qui se chargera de la gestion administrative.

**M. A. Walder** l'informe que le bâtiment sera mis en gérance.

**M. O. Sauty** demande si un plan financier contrôlé par l'Etat pour la construction de ce bâtiment est obligatoire ou si la commune peut en fixer elle-même le rendement.

S'agissant d'une zone industrielle primaire, **M. A. Walder** pense qu'il n'y a pas de contrôle de l'Etat mais il vérifiera.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1332.**

*P-D-1332 Crédit d'étude de CHF 85'000.- destiné à l'élaboration du descriptif général de construction et à l'organisation d'une procédure d'appel d'offres d'entreprises générales (AIMP) pour une halle artisanale à la Tuilerie*

*Considérant,*

- *les négociations entreprises depuis une quinzaine d'années avec la société « Tuileries & Briqueteries SA » puis avec la société « Agramat Bardonnex SA »,*
- *l'accord trouvé en relation avec la disparition provisoire du chemin de Lathoy contre la vente par « Agramat Bardonnex SA » d'une parcelle d'environ 3'500 mètres carrés en ZIA à la commune,*
- *la convention signée le 31 juillet 2008 entre « Agramat Bardonnex SA » et la commune de Bardonnex,*
- *l'étude de réalisation de ce bâtiment artisanal et l'autorisation reçue le 21 juin 2012 du Département de l'urbanisme,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De réaliser un bâtiment artisanal sur la nouvelle parcelle N°4'727 qui découle de la division de la parcelle N°13'465 feuille 23.*

2. *D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 85'000.- pour l'élaboration du descriptif général de construction ainsi que la prestation d'organisateur de la procédure d'appel d'offres d'entreprises générales soumise aux traités internationaux sur les marchés publics (AIMP) pour une halle artisanale à la Tuilerie.*
3. *De porter cette dépense à l'actif du bilan, 9530.140.00.*

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

## **VII ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2013-2014**

**M. J.-C. Marchand**, au nom du groupe Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. G. Rana Zolana**, au poste de président du Conseil municipal.

**M. D. Fischer**, au nom du groupe DC et Entente communale, propose la candidature de **M. A. Krasnosselski** au poste de vice-président du bureau du Conseil municipal.

**M. Ch. Hottelier**, au nom du groupe Bardonnex Alternative, propose la candidature de **M. P. Barbey** au poste de secrétaire du Conseil municipal.

➔ **M. G. Sauty**, au nom du groupe Mouvement Citoyen Genevois, propose la candidature de **M. O. Sauty** au poste de membre du bureau du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

## **VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Conseil municipal**

Le nouveau bureau ayant été formé, **M. B. Boymond** demande s'il sera prochainement possible d'obtenir les dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre.

### **2. Décès**

**M. N. Dewaele** a le regret d'annoncer le décès de M. Claude Kuntzer, membre fondateur et vice-président du centre de réadaptation des rapaces. Ce monsieur avait reçu et accompagné une partie du groupe lors de la sortie du Conseil municipal l'an passé.

**M. A. Walder** annonce à son tour le décès, dans sa nonante-sixième année, de la doyenne de la commune, Mme Colette Babel.

### **3. Bardonnex – Place De-Brunes**

Les beaux jours arrivant, **M. N. Dewaele** demande quand les bacs à fleurs, en remplacement des vaubans temporairement mis en place, seront installés à la place De-Brunes.

**Mme H. Schneuwly** annonce que la mairie a renoncé à l'installation de bacs à fleurs. En effet, ces derniers impliqueraient certains frais de mise en place, d'entretien et surtout de déplacement lors de manifestations. Elle proposera d'autres solutions lors de la prochaine commission des routes.

**M. N. Dewaele** avait cru comprendre qu'il s'agissait de bacs de récupération. De plus, aucune infrastructure n'est installée à l'endroit prévu lors de la vogue de Bardonnex, il n'y aurait donc pas lieu de les déplacer.

**Mme H. Schneuwly** propose de reprendre la discussion en séance de commission.

#### **4. Visite des Cheneviers**

**M. D. Fischer** signale qu'il enverra un *doodle* à l'ensemble des membres du Conseil municipal afin qu'il puisse s'inscrire à la visite de l'usine des Cheneviers. Il propose les dates des 18 et 19 septembre 2013 ; chacune des dates pouvant accueillir 20 personnes au maximum.

#### **5. Prestation de serment au Grand Conseil**

M. O. Sauty indique qu'une prestation de serment, selon la nouvelle constitution, se déroulera ce vendredi 17 mai à 17h00. Cette cérémonie est ouverte au public.

#### **6. Abattage d'arbre**

**M. O. Sauty** demande si le cèdre sera abattu pour des raisons d'esthétisme ou s'il est réellement en train de mourir. Est-ce qu'une analyse du tronc de l'arbre a été effectuée ?

**Mme H. Schneuwly** répond que l'arbre est malade et qu'aucune analyse spécifique n'a, à sa connaissance, été effectuée.

#### **7. Pétition – stationnement à Bardonnex**

**M. O. Sauty** est surpris qu'une pétition ait été diffusée pour sept malheureuses amendes ; il remercie M. A. Walder pour cette information cocasse.

#### **8. Election du bureau du Conseil municipal**

**M. Ch. Hottelier** félicite les membres fraîchement élus du nouveau bureau du Conseil municipal et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction. Bien qu'elle soit absente, il remercie Mme T. Hoyos Bajrami pour son année de présidence qui fut parfois difficile mais pour laquelle elle s'est donnée beaucoup de peine. Bardonnex Alternative vient d'accomplir sa cinquième année de présidence dont trois ont été conduites par des femmes.

#### **9. Nouvelle constitution**

**Mme M. Devins** demande des éclaircissements à M. O. Sauty concernant la nouvelle constitution.

**M. O. Sauty** précise que selon la nouvelle constitution et sauf erreur de sa part, la loi prévoit que les séances du Conseil municipal soient fixées dans un certain délai ; c'est probablement pour cela que les dates du deuxième semestre n'ont pas encore été arrêtées.

Le bureau fixant ces dates, **Mme H. Schneuwly** pense que l'on attendait l'élection et la formation de celui-ci.

Les communes devraient recevoir un courrier de la Chancellerie indiquant les principales modifications de la nouvelle constitution qui toucheront ou modifieront le fonctionnement des communes. Dès sa réception, **M. A. Walder** propose que celui-ci soit scanné et adressé à chacun des membres du Conseil municipal.

## 10. CMNet

**M. Ginior Rana Zolana** a pu remarquer que la composition du Conseil municipal n'a pas été mise à jour sur CMNet ; en effet, M. F. Giacobino y figure toujours et il n'est pas fait mention de M. J.-C. Marchand.

**Mme B. Guex-Crosier** indique qu'une migration a récemment été effectuée et que les informations doivent probablement encore être vérifiées.

## VIII CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	30.05.13	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	04.06.13	18h30	Salle des commissions
	EDD	03.06.13	18h30	Salle des commissions
		10.06.13	18h00	Salle des commissions
	Finances	29.05.13	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	27.05.13	20h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	16.05.13	18h30	Salle des commissions
		17.06.13	17h30	Salle des commissions
	Bureau	06.06.13	18h30	Mairie
	Conseil municipal	18.06.13	20h30	Salle des chevaliers
	Course du Conseil municipal	08.06.13		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, lève la séance à 21h45.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 18 mai 2013/fb